

• (9.00 p.m.)

Nous avons entendu le député de Waterloo (M. Saltsman) qui a semblé contredire le député de Regina-Est (M. Burton). Je sais que tous les députés parlent en toute indépendance, mais quand ils parlent au nom de leur parti, cela devrait vouloir dire quelque chose. Comme en fait foi la page 5329 du hansard du 10 février 1969, le député de Waterloo déclarait:

Cela est très important; cependant, il arrive que certaines de nos grandes industries, celles qui emploient une main-d'œuvre considérable, soient sérieusement mises en péril; dans ce cas, je consens à prévoir la nécessité, pour le gouvernement, de prendre des mesures immédiates.

Comment peut-on prendre des mesures immédiates s'il n'existe aucune mesure législative le permettant? Et il poursuivait:

Lorsque ces cas se présentent, il n'est plus temps de songer à édicter une loi. La loi devrait être prête à être appliquée. Nous voudrions donc que ce bill accorde des pouvoirs plus étendus.

C'était une plaisanterie ou parlaient-ils sérieusement? Je croyais qu'ils parlaient sérieusement.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question? Ne se rend-il pas compte, comme il est évident d'après ce qu'il vient de lire, que les députés parlaient de l'utilisation de cette autre mesure relative au textile et au vêtement? C'est ce à quoi ils pensaient. Le ministre le sait et il ne peut nous tromper de cette façon. La ministre en conviendra-t-il avec moi quand je lui signale la chose?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, je comprends le point soulevé par le député et je ne suis pas absolument contre. J'ai dit, il y a un moment, que cela a été fait autrefois et le sera à l'avenir. Le député tient à la virginité légale. C'est son droit. Mais je vis au Canada en 1971, et je dois me servir des instruments que j'ai en main. Mes citations sont consignées et le député pourra les lire demain. Elles démontrent que les députés de l'opposition nous ont demandé de présenter cette mesure sur le contrôle des importations perturbatrices.

**Une voix:** Non.

**L'hon. M. Pepin:** Je soutiens qu'ils l'ont dit clairement et le compte rendu le prouve.

**M. Baldwin:** Ils ne traitaient que de l'industrie du vêtement et des textiles.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Regina-Est (M. Burton) veut-il poser une question?

**M. Burton:** Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il entendu mes remarques?

**L'hon. M. Pepin:** Oui.

**M. Burton:** Alors il devrait savoir que je disais alors que ces pouvoirs seraient peut-être bien nécessaires. J'ai [L'hon. M. Pepin.]

simplement fait une mise en garde quant à leur utilisation. Mes propos n'étaient nullement en contradiction avec les paroles précédentes du député de Waterloo (M. Saltsman).

**L'hon. M. Pepin:** Je suis heureux d'entendre parler de cette mise en garde, bien que la mesure dans laquelle les autres députés peuvent répéter leurs propos a une limite. Il y a des députés qui répètent leurs discours de cet après-midi, mettant le gouvernement en garde contre le protectionnisme. J'ai quand même été vivement frappé, il y a quelques mois, de les entendre nous conseiller, en une autre occasion, de ne pas être aussi circonspects que par le passé. C'est ce que je voulais signaler et je crois qu'il est bon de rappeler aujourd'hui ce qui s'est dit à ce moment-là.

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, je voudrais traiter un instant ou deux...

**Une voix:** Ou trois ou quatre.

**M. Horner:** ...des amendements du député de Peace River (M. Baldwin), qui visent à modifier l'article 26 et à supprimer l'article 27. Il suffit d'examiner ces articles pour se rendre compte de la force que pourrait acquérir le titre du bill, «Loi créant la Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois». En traitant du projet de loi cet après-midi, j'ai commenté quelques-unes des remarques du député d'Okanagan Boundary (M. Howard) devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, remarques qui traitaient de tout ceci. A la page 5 du fascicule n° 15 des délibérations du comité, on peut voir les observations du secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce; ces propos sont très importants, car il se rattachent à la vaste question à laquelle les amendements relatifs aux articles 26 et 27 se rapportent. En parlant du bill, il a dit qu'on proclame un changement marqué dans l'aide qu'accorde le Canada à l'industrie manufacturière.

J'admets sans hésitation que je ne l'ai pas cité textuellement cet après-midi. J'ai cité ses paroles de mémoire. Si on vérifie au hansard ce qui a été dit cet après-midi et qu'on le compare à ce que j'évoque ce soir, on verra facilement que les articles 26 et 27 élargissent considérablement le champ d'action d'une commission du textile et du vêtement. Selon le député d'Okanagan Boundary, cette mesure indique et proclame un changement marqué dans l'aide que le Canada accorde à l'industrie de fabrication. A mon sens cette mesure constitue un changement marqué en faveur du protectionnisme, concept dont le parti libéral a longtemps été affligé.

Depuis les élections de 1911, le parti libéral a toujours préconisé le libre-échange. Dans les provinces de l'Ouest, notamment, il a, à maintes reprises, fait valoir qu'il soutient le libre-échange. C'est pourquoi les amendements proposés par le député de Peace River revêtent une grande importance. L'article 26 parle de «toutes marchandises» et l'article 27 dit que toutes marchandises peuvent aussi être protégées, si on prouve qu'elles doivent l'être.

Il est assez amusant que le député d'Okanagan Boundary, qui vient d'une région de la Colombie-Britannique